

Le vingt et un Mars 2023, à 18 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Patricia FEUILLET GALABERT, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	14	15
		Pour : 15
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

FEUILLET GALABERT Patricia, GAÜZERE Hervé, MANCIET Aline, MATHIEU Jean Marie, MESTRES Michèle, BIGOT Jean Jacques, BARBE Guilaine, DARZACQ Sandrine, DARZACQ DOAT Anne, DESJARDINS Lionel, GASPAROTTO Éric, LACAMPAGNE André, MÉNACQ Bernard, SAINT LANNES Claude

Procuration(s) :

Madame TREMBLEY ARMENGOL Corinne à Monsieur DESJARDINS Lionel

Étai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
13 mars 2023

Étai(en)t excusé(s) :

Date d'affichage
13 mars 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le _____ A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Monsieur SAINT LANNES CLAUDE

et publication du _____

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022
 du Payeur Départemental**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le comptable à la clôture de l'exercice.

Madame le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

**le Conseil Municipal,
 A l'Unanimité des membres présents,
 Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2022 du payeur départemental, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Le Houga, 22/03/2022

Le Maire FEUILLET GALABERT Patricia

